

# MESURES COMPENSATOIRES








Un enjeu pour les gestionnaires d'espaces naturels

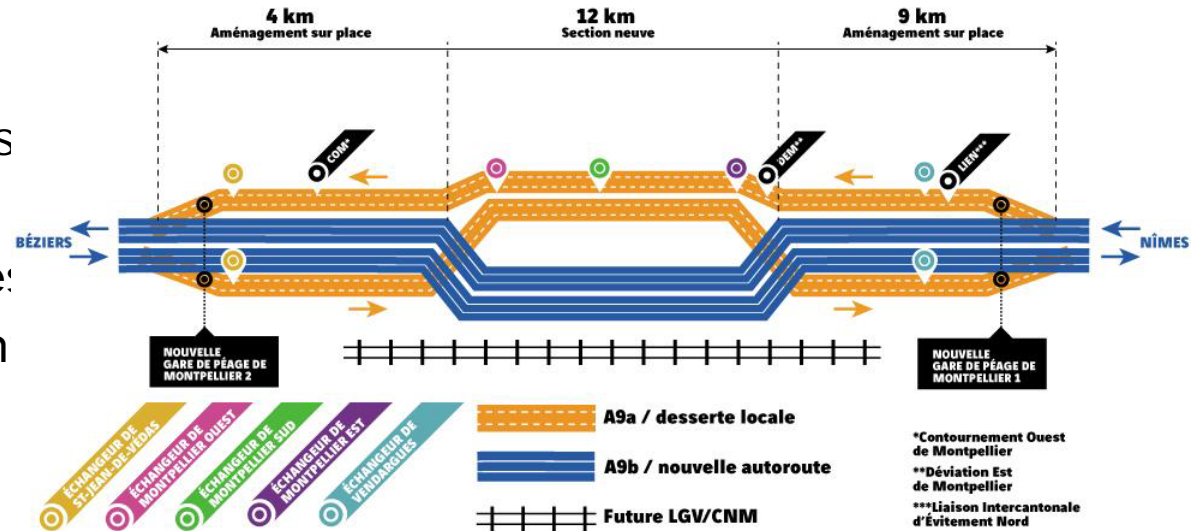
Mise en œuvre des mesures compensatoires  
dans le cadre du déplacement de l'A9 au droit de Montpellier

# Sommaire

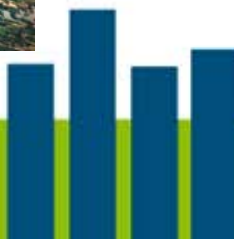
- Le contexte, les enjeux
- Les différents acteurs
- Les choix et méthodes de gouvernance
- La mise en œuvre : des configurations adaptées



-  25 km de travaux
-  12 km de nouvelles voies
-  13 km d'élargissement
-  12 communes concernées
-  60 ouvrages d'art courants hydrauliques
-  1 viaduc de 600m
-  800 M€ de travaux



\*Contournement Ouest de Montpellier  
 \*\*Déviation Est de Montpellier  
 \*\*\*Liaison Intercantonale d'Évitement Nord



# Le contexte, les enjeux

Demande de dérogation accordée après avis du CNPN, avec mesures compensatoires  
Autorisation loi sur l'eau avec compensations sur les milieux aquatiques

- 60 ha de Garrigues
- 12 ha de zones humides favorables
  - Bassin versant de l'Etang de l'Or (ZH Est)
  - Bassin versant du Lez (ZH Ouest)
- Mesures ciblées de compensation au droit des zones de travaux (gîtes de reproduction, aménagements pour le maintien des transparences écologiques)



Ecologistes de l'Euzière



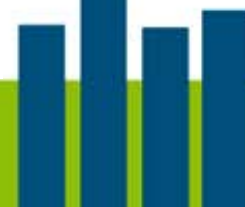
# Choix et méthodes de gouvernance

- En phase de conception, dans le cadre des dossiers réglementaires, engagement des propositions de mesures compensatoire
- Une implication forte du maitre d'ouvrage
- Un travail commun et un partenariat avec les acteurs locaux du territoire
  - Associés à l'analyse des contraintes et des opportunités
  - Acteurs dans la recherche de solutions communes



# Les acteurs impliqués

- En phase de réalisation
  - Une Coordinatrice environnement ASF, dédiée au projet DDA9, interlocutrice directe de tous les acteurs
- Une assistance à maîtrise d'ouvrage environnement
  - Un pilotage du système de management environnemental et appui à la mise en œuvre des mesures compensatoires
- Une mise en œuvre avec des configurations adaptées aux contextes locaux
  - Garrigues
  - Zone Humide Est
  - Zones Humides Ouest



# Des étapes nécessaires

- Recherche de sites potentiel
- Expertise écologique pour l'état initial
- Analyse de la dureté foncière
- Programmation d'actions et de travaux
- Négociation foncière
- Plan de gestion
- Conventions de partenariat
- Travaux de restauration
- Suivi, évaluation du plan de gestion



## Des objectifs ambitieux

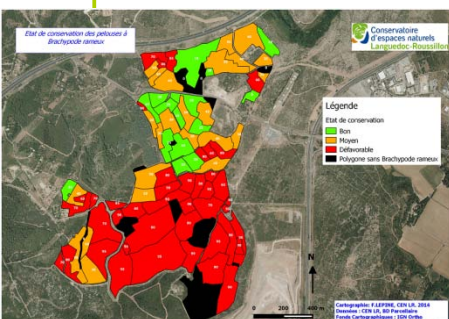
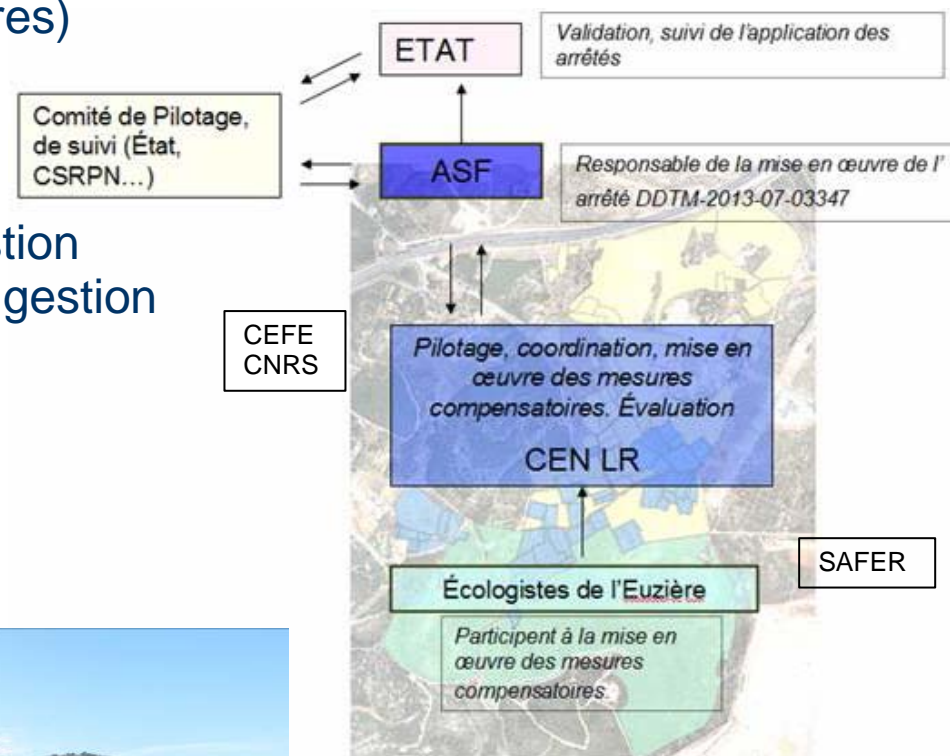
- > Augmenter les effectifs des populations des espèces patrimoniales (oiseaux, reptiles et amphibiens).
- > Optimiser les capacités d'accueil pour des espèces patrimoniales des milieux ouverts
- > Assurer la conservation des espèces patrimoniales présentes sur le site et de leur habitats, non concernés par la compensation (oiseaux, reptiles, insectes et flore)
- > Assurer et pérenniser à long terme la conservation et la gestion du site



Type de mesure	N mesure	Description	Réponse à objectif
Mesures générales	G1	Mise en place et maintien de l'activité pastorale	1-2-3-4
	G2	Restauration des pelouses par le pâturage complété par des actions mécaniques	1-2-3
	G3	Suppression des déchets	2-4
Mesures dirigées	G4	Restauration des habitats à lézard ocellé et création de gîtes	1
	G5	Création de 2 mares en faveur des amphibiens et des reptiles	1-2-3
	G6	Mesures expérimentales de transplantation d'Ail petit-Moly et de Gagée de Granatelli	1
	G7	Transplantation d'Aristoloches Pistochoche	1
Mesures d'accompagnement	G8	Mise en place de panneaux de sensibilisation et d'information	4
	G9	Création d'une APB	4



- Constitution par ASF de groupements de compétences
  - Des conventions de partenariat (CEN LR / Ecologistes de l'Euzière / SAFER LR / CEFE / CNRS / Pépinières)
- Comités de pilotages
  - Phase 1 : Animation foncière
  - Phase 2 : Élaboration du Plan de gestion
  - Phase 3 : Mise en œuvre du Plan de gestion
- Programme d'action
- Plan de gestion
- Mesures de suivis



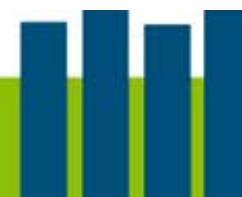
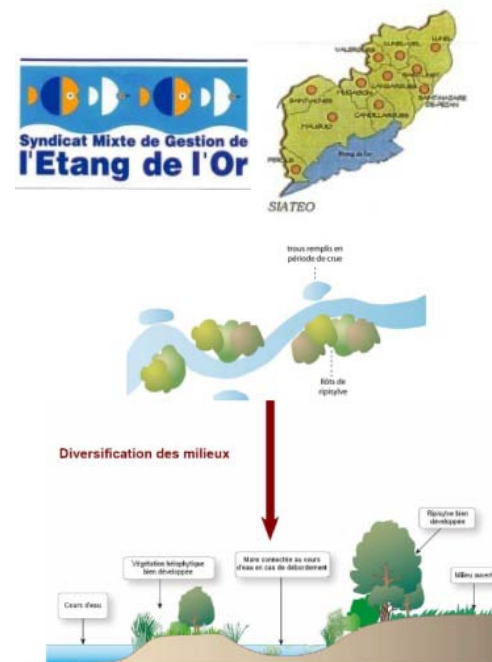
# Zones humides Est

- 5 axes d'intervention
  - > Créer une zone humide
  - > Restaurer une ripisylve : remodelage des profils en travers, élimination des espèces envahissantes, conservation des vieux arbres
  - > Conserver et développer les herbiers aquatiques
  - > Diminuer les impacts des rejets agricoles
  - > Développer un réseau de haies et de prairies
- 4 sites pressentis
- Mesures envisagées:
  - Adoucissement des berges actuelles
  - Reprofilage de rive pour restaurer la ripisylve et la morphologie générale du lit
  - Gestion spécifique



# Zones humides Est

- Maîtrise d'ouvrage déléguée par convention à des syndicats
- Mesures intégrées au programme de travaux de restauration du bassin versant
- Mission de maîtrise d'œuvre des travaux de restauration confiée à un BE (faisabilité, projet, dossier réglementaire, DCE, suivi travaux)
- AMO et experts s'assurent pour ASF de la bonne prise en compte des mesures dans le programme
- ASF associé au pilotage de l'opération globale



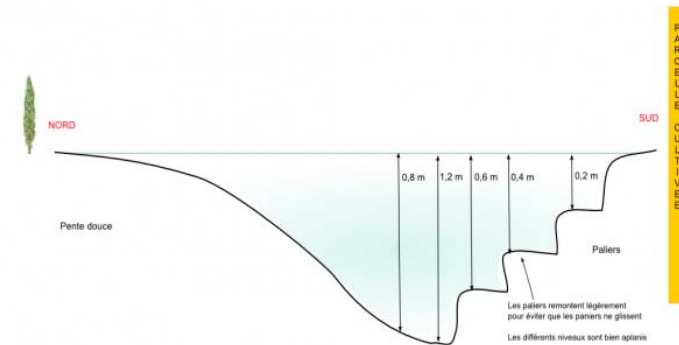
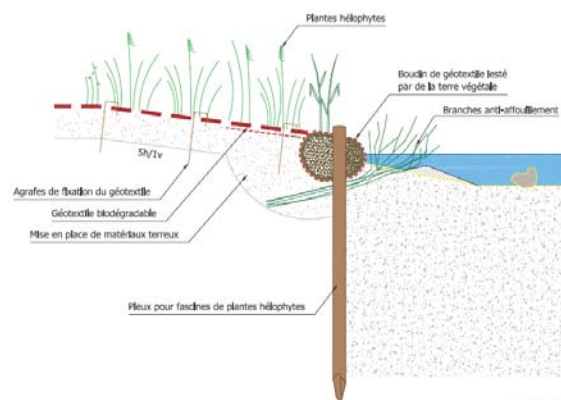
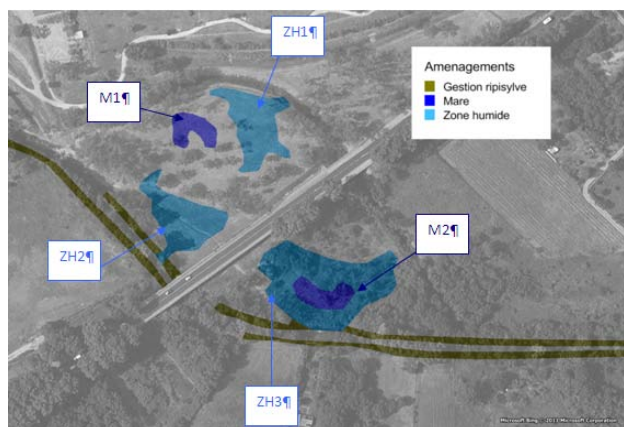
# Zones humides Ouest

- Objectifs, rendre sa naturalité et sa fonctionnalité au cours d'eau
- Des étapes nécessaires et complexes
  - Recherche de zones humides **favorables**
  - Analyse de la **dureté foncière**
  - Identification des secteurs potentiels
  - **Hiérarchisation** des secteurs potentiels
  - **Sélection** des secteurs les plus favorables
  - Proposition de secteurs avec **actions** envisageables
  - Avis des acteurs et cadrage **réglementaire**



# Zones humides Ouest

- Des pistes actions
  - Création de zones humides
  - Création de mares
  - Gestion de la ripisylve
- Des contraintes techniques (topographie, géotechnique, hydraulique, réglementaire)
- Des modalités de gestion à construire



- Les éléments favorables à la mise en œuvre
  - Une **anticipation** nécessaire
  - Des **acteurs locaux** à impliquer dès l'amont du projet
  - Une formalisation par le porteur d'opération des besoins en compensation, des **engagements** à tenir et des **délais** à respecter
  - La connaissance d'**opportunités** de secteurs potentiels pour une meilleure intégration locale
  - Des **relations étroites** avec les services de l'Etat (DDTM et DREAL)
  - Une intégration dans les **démarches de gestion** des milieux en cours
  - Des configurations des montages à **adapter au contexte** local par secteur concerné
  - Du conventionnement et des **partenariats** dans la durée
  - Un **gestionnaire à impliquer** de la conception, en passant par la mise en œuvre opérationnelle, jusqu'au suivi

